

Dans le courant de l'année, le Ministère a rempli des fonctions consulaires fort variées: délivrance et renouvellement de passeports et de certificats d'identité; octroi de visas diplomatiques et de courtoisie; octroi de visas d'immigrants et de non-immigrants par les postes où il n'y a pas d'agents canadiens de l'immigration; dispensation de conseils et d'assistance en matière de citoyenneté et d'immigration; enregistrement des naissances de Canadiens à l'étranger, et du séjour de citoyens canadiens en dehors des frontières du Canada; aide ou rapatriement des Canadiens se trouvant momentanément sans ressources à l'étranger, y compris une assistance financière remboursable; protection des intérêts canadiens en toutes matières de successions; aide aux membres de la marine canadienne; légalisation de documents juridiques ou d'expédition; recherche des personnes disparues et, de façon générale, protection des droits et intérêts des citoyens et des organismes canadiens à l'étranger.

Dans le courant de 1959 des ententes sur les visas ont été signées avec la Grèce et l'Espagne; désormais les citoyens canadiens pourront se rendre dans ces pays sans visas. A la suite d'un accord avec le Venezuela, les citoyens canadiens pourront se procurer des visas d'entrée à tarif réduit. Au cours des années antérieures, le Canada avait conclu des ententes permettant à ses citoyens d'être admis sans visas dans les pays suivants: Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France (y compris l'Algérie), Italie, Luxembourg, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République fédérale d'Allemagne, Suède et Turquie. Le Canada a conclu avec Israël et le Japon des ententes permettant à ses citoyens d'obtenir des visas gratuits. En dehors des pays du Commonwealth, il y a un certain nombre de pays où les Canadiens peuvent se rendre sans visas ni permis d'entrée; ce sont, par exemple, les États-Unis, l'Irlande, Cuba, le Liechtenstein et la Suisse.

En 1959 on a constaté une augmentation constante du nombre des visas accordés aux ressortissants des pays communistes de l'Europe orientale désireux de visiter le Canada; parmi ces visiteurs, il faut mentionner les fonctionnaires recherchant une extension des échanges commerciaux avec notre pays, les diplômés d'université, les artistes et les associations culturelles.

Par l'intermédiaire de son ambassade au Caire, le Gouvernement canadien a continué à assumer la protection des intérêts australiens dans la République Arabe Unie.

La besogne du Bureau des passeports, d'année en année, ne cesse de croître, ainsi que le montre le tableau suivant:

<i>Année</i>	<i>Passeports délivrés</i>	<i>Passeports renouvelés</i>	<i>Certificats d'identité délivrés</i>	<i>Certificats d'identité renouvelés</i>	<i>Total des recettes</i>
1955	79,228	12,474	4,601	2,277	\$438,261.71
1956	88,795	14,236	2,794	1,583	\$482,356.98
1957	97,738	14,934	2,361	903	\$542,317.47
1958	100,594	15,446	3,276	801	\$549,069.16
1959	115,272	16,102	5,353	1,449	\$622,658.02

L'accroissement considérable des demandes de titres de voyage, au cours du premier trimestre de 1959, a obligé le Ministère à engager temporairement des surnuméraires pour le Bureau des passeports. En conséquence, il a été entrepris au cours du quatrième trimestre une revue minutieuse de l'activité du Bureau. On a commencé en novembre